



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 2 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le deux juillet à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMANN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : MM Jean BOULANGER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Michel MAUPPIN, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN

**Etait absente** Mme Evelyne BUFFENOIR.

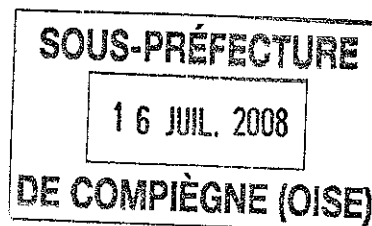
**Date de convocation** : 26 juin 2008

**Date d'affichage** : 26 juin 2008

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 15

**Nombre de membres votants** : 15



### CONVENTION AVEC LES BALADINS DE L'HISTOIRE POUR « UN VILLAGE, UN FEU »

L'édition 2008 de la manifestation « Un Village, Un Feu » se déroule les 6 et 7 septembre prochains sur la commune de Plessier-de-Roye.

A l'occasion du 90ème anniversaire de la bataille du Matz, de la libération du territoire et de l'armistice du 11 novembre 1918, un spectacle son et lumière intitulé « Plessier dans la Grande Guerre » sera spécialement créé. Cet événement se déroulera sur le site des ruines du château de Plessier le samedi 6 septembre.


La conception et la réalisation du spectacle nécessiteront d'importants moyens techniques et humains. La Communauté de Communes du Pays des Sources ne peut coordonner ce genre d'opération sans l'appui d'une association expérimentée dans l'organisation de ce type d'animation.

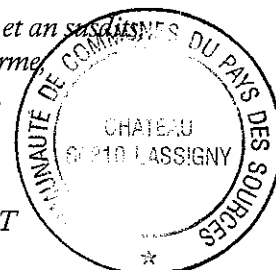
Afin de mandater l'association « Les Baladins de l'histoire » en charge du spectacle, une convention déterminant l'ensemble des conditions techniques et financières doit être établie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Président,

  
René MAHET



Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : www cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



# ANIMATION UN VILLAGE, UN FEU

Le samedi 6 septembre 2008

---

## CONVENTION de Partenariat

---

Entre les soussignés

**Les «BALADINS DE L'HISTOIRE» – association loi 1901**  
**Centre Social Rural**  
**63 rue de l'Epée**  
**60640 GUISCARD**

Représentés par Monsieur Marcel LAGANT, en qualité de président d'une part,

Et

**La Communauté de Communes du Pays des Sources – Collectivité territoriale**  
**12, place Saint Crépin**  
**60310 LASSIGNY**

Représentée par Monsieur René MAHET, en qualité de président d'autre part.

IL EST CONVENU :

### **Article 1 : Objet**

L'objet de la convention détermine les conditions nécessaires pour la réalisation d'un spectacle son et lumière le samedi 6 septembre 2008 sur la commune de Plessier-de-Roye dans le cadre de la manifestation « Un village, un feu » organisée par la Communauté de Communes du Pays des Sources

La Communauté de Communes du Pays des Sources supporte la responsabilité pleine et entière de l'organisation de cette manifestation et se conformera aux règles de sécurité en usage et notamment pour l'accueil du public

### **Article 2 : Obligation des «BALADINS DE L'HISTOIRE»**

Les «BALADINS DE L'HISTOIRE» s'engagent à prendre en charge la globalité du son et lumière qui comprend la régie du son et lumière ainsi que les effets pyrotechniques, les répétitions, l'encadrement des figurants et des bénévoles, la location des costumes et la prise en charge des autres associations partenaires qui devront intervenir lors de la prestation.

Le montage technique du spectacle débutera le jeudi 4, le démontage devra être effectué le dimanche 7. Il est demandé à l'association de réaliser une répétition avec les effets son & lumière le vendredi 5 septembre.

Les «BALADINS DE L'HISTOIRE» sont également tenus de prendre toutes les mesures visant à garantir la sécurité des techniciens, des figurants et des spectateurs lors des montages, démontage et répétitions du spectacle.

**Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES**

BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : [www.cc-pays-sources.org](http://www.cc-pays-sources.org) - Mail : [contact@cc-pays-sources.org](mailto:contact@cc-pays-sources.org)



### Article 3 : Obligation de la Communauté de Communes du Pays des Sources

La Communauté de Communes du Pays des Sources s'engage à la rédaction du texte historique servant de base pour l'élaboration du scénario.

La Communauté de Communes du Pays des Sources s'occupe de promouvoir la manifestation. En accord avec la Communauté de Communes du Pays des Sources, la commune de Plessier-de-Roye assurera la fourniture de l'énergie électrique et sa répartition.

Par souci de confort et de sécurité des figurants, la Communauté de Communes du Pays des Sources se charge également de la création de la plateforme au niveau de la terrasse du château.

### Article 4 : Le prix

La Communauté de Communes du Pays des Sources s'engage à verser aux «BALADINS DE L'HISTOIRE» en contrepartie de la prestation définie un montant de 22 600 € TTC. Ce budget a été établi à partir des différents centres de dépenses définis ci-dessous. En cas de modification de ce prévisionnel, il est demandé aux «BALADINS DE L'HISTOIRE» de justifier au maître d'ouvrage les éventuels changements.

<u>Dépenses prévues TTC</u>		<u>Prévisions</u>
<u>Son &amp; lumière</u>		euros TTC
Techniciens		
	Artificier	8 000,00 €
	Régisseur son et lumière	5 500,00 €
Associations		
	Les baladins de l'histoire	3 000,00 €
	Noyon cheval évasion	700,00 €
	Ass. Patrimoine de Thiescourt	500,00 €
	Musée de Sacy	900,00 €
Location		
	Costumes	4 000,00 €
<b>Total Son &amp; lumière</b>		<b>22 600,00 €</b>

### Article 5 : Modalités de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif de la manière suivante :

- Un acompte de 50 % à la signature de la convention, soit 11 300 €,
- Le solde sur présentation d'un mémoire de dépenses accompagné de la copie des différentes factures acquittées et d'un RIB.



## **Article 6 : Sacem**

La Communauté de Communes du Pays des Sources prend en charge les formalités de déclarations S.A.C.E.M ainsi que les frais s'y rapportant. Les «BALADINS DE L'HISTOIRE» doivent fournir la liste des musiques utilisées et toutes les références nécessaires à l'établissement de cette déclaration.

## **Article 7 : Lieux**

En accord avec la Communauté de Communes du Pays des Sources, la commune de Plessier-de-Roye et le propriétaire du château fourniront les lieux de représentation du spectacle. Les lieux animés seront la place de la commune et principalement, les ruines du château (terrain privé).

## **Article 8 : Matériels**

Les «BALADINS DE L'HISTOIRE» fourniront le matériel son et lumière ainsi que tous les costumes et accessoires nécessaires en fonction de la mise en scène. Ils choisiront les musiques, participeront à la mise en place des décors et prendront en charge la rémunération des techniciens engagés pour la circonstance. Ils coordonneront leurs adhérents et les membres des associations partenaires.

## **Article 9 : Repas**

Le vendredi midi, le vendredi soir, le samedi midi, et le dimanche midi les repas des bénévoles techniques sont à la charge du Comité des fêtes de Plessier de Roye. Le samedi soir, les repas seront assurés pour l'ensemble des acteurs engagés par les «BALADINS DE L'HISTOIRE».

## **Article 10 : Assurance**

Les «BALADINS DE L'HISTOIRE» sont tenus d'assurer contre tous les risques, y compris lors du transport, le personnel et le matériel lui appartenant ou appartenant à son personnel. Ils doivent également vérifier l'assurance de l'artificier.

En cas d'accident du travail impliquant des employés ou des bénévoles des «BALADINS DE L'HISTOIRE», l'association est tenue d'effectuer les démarches légales

La Communauté de Communes du Pays des Sources déclare avoir effectué les démarches nécessaires à ce type de manifestation auprès des autorités compétentes et avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations des spectacles dans les lieux mis à la disposition des «BALADINS DE L'HISTOIRE». Ils ne pourront pas être tenus responsables d'aucune manière, de tous problèmes externes à leur organisation pouvant survenir lors de cette manifestation.

## **Article 11 : Circulation et stationnement**

Pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité de tous, les «BALADINS DE L'HISTOIRE» sont tenue pour le samedi de garer leurs véhicules avant 17h, sur le parking réservé à cet effet. Concernant le démontage du dimanche, un minimum de passage sera accordé.

Un plan de circulation avec accès unique entrée/sortie sera accordé aux «BALADINS DE L'HISTOIRE ».



## Article 12 : Sécurité

En accord avec la Communauté de Communes du Pays des Sources, la commune de Plessier-de-Roye et les membres des « BALADINS DE L'HISTOIRE » assureront le gardiennage du matériel laissé au château du vendredi 5 au soir, jusqu'au dimanche 7 septembre au matin

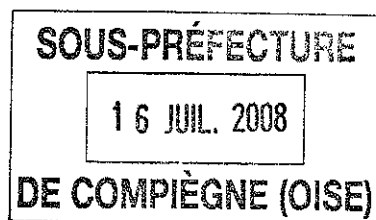
## Article 13 : Aléas

En cas d'aléas climatiques ou techniques interdisant la réalisation du spectacle, la Communauté de Communes du Pays des Sources s'engage à couvrir les frais du son et lumière sur justification.

Fait à Lassigny, le

René MAHET  
Président du CCPS

Marcel LAGANT  
Président des «BALADINS DE L'HISTOIRE»





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 2 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le deux juillet à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLEET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMANN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : MM Jean BOULANGER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Michel MAUPPIN, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

**Etait absente** Mme Evelyne BUFFENOIR

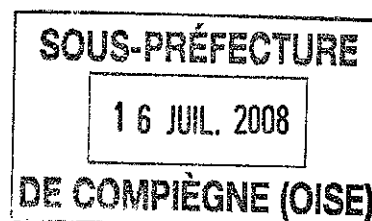
**Date de convocation** : 26 juin 2008

**Date d'affichage** : 26 juin 2008

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 15

**Nombre de membres votants** : 15



### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA RANDONNEE SPECTACLE DU 14 SEPTEMBRE 2008

Le 14 septembre prochain, la Communauté de Communes du Pays des Sources inaugure la Base nature et Randonnée à Elincourt-Sainte-Marguerite.

Après l'ouverture du site prévue en fin de matinée, le service de Valorisation du Territoire organise l'évènement « Promenons nous dans le bois »

Lors de cet évènement, différentes animations sont prévues sur le site telles que balade en poney, initiation à certaines activités de plein air (VTT, course d'orientation, tir à l'arc...), ainsi qu'une randonnée spectacle sur le circuit du bois d'Elincourt

Durant cet évènement l'accent sera mis sur la découverte de la nature et le respect de l'environnement. Une exposition sur la découverte des richesses naturelles de Picardie sera également mise en avant

Cette opération est inscrite dans le projet de Contrat de Développement Territorial 2008-2010 sous l'intitulé « Organisation d'évènements autour du patrimoine environnemental et touristique » et devrait bénéficier de 30% de subvention de la part du Conseil Général de l'Oise

#### **Budget prévisionnel :**

Dépenses		Recettes	
Désignation	Prix TTC	Désignation	Prix TTC
Organisation de l'évènement « Promenons nous dans le bois » avec randonnée spectacle et animations	6000 €	Subvention Conseil Général (30% du coût TTC)	1800 €
		Fonds propres CCPS	4200 €
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>6000 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>6000 €</b>



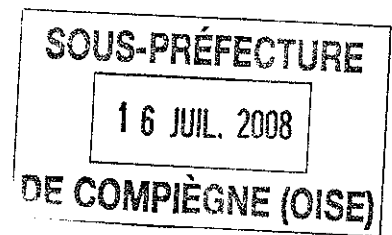
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général de l'Oise dans le cadre du programme triennal de contrat de développement territorial,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

*René MAHET*





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 2 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le deux juillet à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMANN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : MM Jean BOULANGER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Michel MAUPPIN, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

**Etait absente** Mme Evelyne BUFFENOIR.

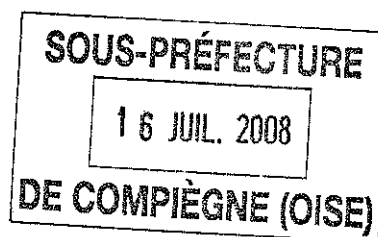
**Date de convocation** : 26 juin 2008

**Date d'affichage** : 26 juin 2008

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 15

**Nombre de membres votants** : 15



### SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'AMEVA POUR L'ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT AMONT DE L'AVRE

Depuis 2001, la Communauté de Communes du Pays des Sources accompagne les maîtres d'ouvrages dans la lutte contre les inondations : étude de gestion et d'aménagement des bassins versants Avre, Aronde, Divette et Matz en 2003 ; réunion d'échanges avec les services de l'Etat et Monsieur le Sous-Préfet en 2005 ; suivi des travaux sur Thiescourt en 2007 et 2008 ; participation aux réunions sur Avricourt.

En 2007, les communes d'Amy et Avricourt ont adhéré au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme, AMEVA

Aujourd'hui, ces communes souhaitent réaliser une étude préalable à un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de l'Avre couvrant une surface totale de 3735 ha qui correspond à trois sous bassins versants sur les communes d'Avricourt, Amy, Crapeaumesnil, Beaulieu les Fontaines et Margny aux Cerises.

L'étude a pour objectifs d'identifier ces phénomènes, d'en expliquer les causes et de proposer des solutions.

Au titre de cette étude, les communes sollicitent la participation financière de la Communauté de Communes du Pays des Sources au travers d'une convention avec l'AMEVA

Le financement de l'étude sera réalisé comme suit :

Montant de l'étude	: 35 000 € TTC
- Etat (40%)	: 14 000 €
- Agence de l'Eau Artois Picardie (20%)	: 7 000 €
- Conseil Régional Picardie (20%)	: 7 000 €
- Conseil Général Oise (10%)	: 3 500 €
- Participation des Collectivités membres (10%)	: 3 500 €

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 Fax.: 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

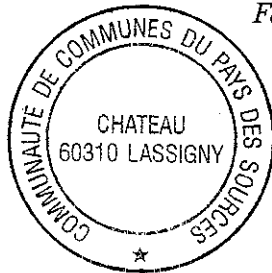




Le montant de la participation de la Communauté de Communes, au titre des Collectivités membres, s'élève à : 3 500 €.

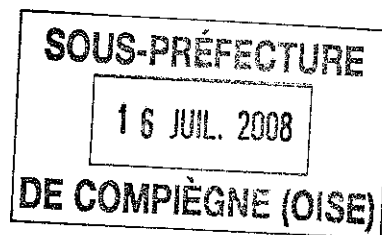
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention financière ci-jointe à passer entre la Communauté de Communes du Pays des Sources et l'AMEVA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

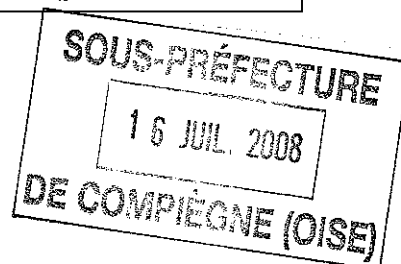
  
*René MAHET*



**ETUDE PREALABLE A UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE  
LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES SOLS SUR LE  
BASSIN VERSANT AMONT DE L'AVRE**

**CONVENTION**

**ENTRE**



Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme, AMEVA, conformément aux dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 5 octobre 2007.

Et

La Communauté de Communes du Pays des Sources, nommée CCPS, représentée par son Président René MAHET dûment habilité par délibération en date du 2 juillet 2008.

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin de la Somme (P.A.P.I.), un plan de gestion a été réalisé sur la rivière Avre et ses affluents en 2007.

Afin d'appréhender de manière cohérente le risque inondation sur le bassin de l'Avre, le syndicat mixte AMEVA a proposé aux collectivités de la tête du bassin versant de réaliser une étude préalable à un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de l'Avre.

Pour atteindre ces objectifs, l'étude sera réalisée sur l'entité hydraulique cohérente constituée de trois sous bassins versants sur les communes d'Avricourt, Amy, Crapeaumesnil, Beaulieu les Fontaines et Margny aux Cerises, et dont le lit mineur de l'Avre est l'exutoire naturel.

**Article 1 – Objet de la convention**

L'objet de la présente convention est de définir l'accord de participation de la Communauté de Communes du Pays des Sources dans le cadre de la réalisation de l'étude au titre des Communes membres de la CCPS.

**Article 2 – Maîtrise d'ouvrage**

L'AMEVA a statutairement compétence en matière de réalisation des études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie globale d'aménagement du bassin versant de la Somme et de ses affluents au travers notamment de la mise en œuvre de SAGE.

## **ANNEXE 1**

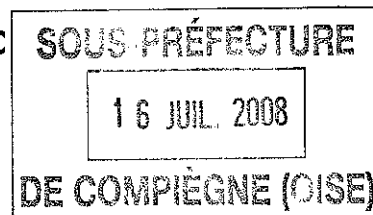
Elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable à un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de l'Avre.

Le suivi de l'étude sera assuré par le comité de pilotage constitué des partenaires financiers et des communes concernées.

### **Article 3 – Financement**

Le financement de l'étude est réalisé comme suit :

<b>Montant de l'étude</b>	<b>: 35 000 € TTC</b>
- Etat (40%)	: 14 000 €
- Agence de l'Eau Artois Picardie (20%)	: 7 000 €
- Conseil Régional Picardie (20%)	: 7 000 €
- Conseil Général Oise (10%)	: 3 500 €
- Participation des Collectivités membres (10%)	: 3 500 €



Le montant de la participation de la Communauté de Communes, au titre des Collectivités membres, s'élève à : 3 500 €.

La Communauté de Communes versera la somme correspondante à sa participation à l'AMEVA sur présentation d'un mandat administratif, après réalisation de l'étude.

### **Article 4 – Signature**

La Communauté de Commune du Pays des Sources participant au financement de l'étude susmentionnée s'engage à prévoir les crédits correspondants dans son budget.

Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays des Sources

Le Président de l'AVEMA

René MAHET

Bernard LENGLET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 2 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le deux juillet à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMANN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : MM. Jean BOULANGER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Michel MAUPPIN, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

**Etait absente** Mme Evelyne BUFFENOIR.

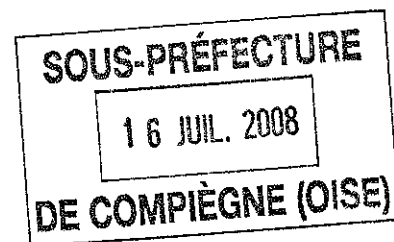
**Date de convocation** : 26 juin 2008

**Date d'affichage** : 26 juin 2008

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 15

**Nombre de membres votants** : 15



### SUBVENTIONS AUX CLUBS POUR LES LICENCIES DE MOINS DE 18 ANS

La Communauté de Communes du Pays des Sources procède chaque année à un versement de 10€ par licencié de moins de 18 ans pour les clubs sportifs du territoire.

Le tableau joint en annexe fournit le détail de ces aides

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** ces demandes de subventions jointes en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

*René MAHET*



# SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS POUR LES LICENCIÉS DE MOINS DE 18 ANS

## ANNEE 2007 / 2008

Associations	Sport	Siège	Fédération	Nbre licenciés - de 18 ans 2008	TOTAL PROPOSE 2008
STADE RESSONTOIS	football	Ressons sur Matz	FFF	200	2 000,00 €
JUDO CLUB RESSONTOIS	judo	Ressons sur Matz	FFJ	113	1 130,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE GOURNAY	tir à l'arc	Gournay sur Aronde	FFTA	8	80,00 €
JUDO CLUB DE LASSIGNY NOYON	judo	Noyon	FFJ	11	110,00 €
US LASSIGNY	football	Lassigny	FFF	78	780,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE LASSIGNY	tir à l'arc	Lassigny	FFTA	4	40,00 €
CLUB GYMNIQUE	gymnastique	Lassigny	FFG	90	900,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE VIGNEMONT	tir à l'arc	Vignemont	FFTA	9	90,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE BEAULIEU	tir à l'arc	Beaulieu les Fontaines	FFTA	2	20,00 €
US BAUGY MONCHY	football	Baugy	FFF	23	230,00 €
HOLA	handball	Lassigny	FFHB	40	400,00 €
LA FRATERNELLE	tir à l'arc	Cuvilly	FFTA	7	70,00 €
TCML	tennis	Lataule	FFT	13	130,00 €
GYM DETENTE	gymnastique	Cuvilly	FFEPGV	14	140,00 €
ASBE	football	Beaulieu les Fontaines	FFF	5	50,00 €
CLUB DE KENDO - YURAI JIN'SEI RYU	kendo	Ressons sur Matz	FFJ	7	70,00 €
AS CANNECTANCOURT	athlétisme	Cannectancourt	UFOLEP et FFA	92	920,00 €
LES LUCIOLES	twirling bâton	Conchy les Pots	FSCF	12	120,00 €
COLLEGE DE LA VALLEE DU MATZ		Ressons sur Matz	UNSS	108	1 080,00 €
SPORTS ET LOISIRS DE COUDUN	tennis de table	Coudun	FFTT	14	140,00 €
CREAT'60	danse	Lassigny	FSCF	61	610,00 €
AS GOURNAY	danse - gym	Gournay sur Aronde	FNFR et FNSMR	26	260,00 €
KARATE SHOTOKAN	karaté	Lassigny	FFKAMA	22	220,00 €
COLLEGE ABEL LEFRANC		Lassigny	UNSS	64	640,00 €
AS ELINCOURT	football	Elincourt Ste Marguerite	FFF	29	290,00 €
AMICALE LAIQUE DES ANCIENS ELEVES DE VIGNEMONT	tennis de table	Vignemont	FFTT	23	230,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>10 750,00 €</b>

**SOUS-PRÉFECTURE**  
16 JUIL. 2008  
**DE COMPIÈGNE (OISE)**